

L'assemblée provinciale provisoirement administrative
De l'ouest et de la municipalité réunies.

Monsieur de Grimouard commandant la Station



Pors au prince de 11 mars 1792.

50
N/A
D

nous vous faisons passer expédition de l'arrêté pris ce jour
dans un comité général de l'assemblée et de la municipalité.
nous avons jugé qu'il étoit intéressant de mettre de suite
en embargo général sur tous les batiments. la disette
prochaine qui nous menace nous fait envisager un avenir
sinistre et il est de la sagesse des représentants du peuple
de la prévenir. nous vous invitons à y concourir avec nous
en donnant vos ordres pour l'exécution du dit arrêté

nous vous prévenons que pour plus grande sûreté nous
avons requis M. le commandant des gardes nationales de
d'envoyer une garde à bord des américains qui sont chargés
en coëstifles.

Salut

Ligné Jouvez président robiou secrétaire de rouboire pore
maire imber substitue du procureur de la commune et
malabar secrétaire greffier

Pour copie conforme

Grimouard

6